

Tarif Electricité



L'abonnement m'assure que mon local professionnel est bien alimenté par le réseau électrique. Il dépend de la puissance (mesurée en kVA) utilisée par mes appareils électriques lorsqu'ils fonctionnent simultanément. Son montant est identique à celui des tarifs réglementés.

Ma consommation est mesurée en kWh. C'est sur le prix du MWh que je bénéficie d'une réduction de 5€ pour l'électricité et 3€ pour le gaz, par **MWh**⁽²⁾ consommé, sur le prix du MWh HT du TRV d'électricité et sur le prix du MWh HT des barèmes publiés à titre indicatif par la CRE pour le gaz⁽³⁾

Celles-ci sont identiques chez tous les fournisseurs et viennent s'appliquer à la part fixe comme à la part variable de mon tarif d'électricité.

Electricité - Option tarifaire Base							Electricité - Option tarifaire Heures Pleines / Heures Creuses													
Puissance souscrite	Abonnement mensuel (€)		Prix du kWh (en €/kWh)					Puissance souscrite	Abonnement mensuel (€)		Prix du kWh (en €/kWh)									
			Tarifs réglementés		Remise fixe ⁽²⁾	Offre Essentielle					Heures Pleines			Heures Creuses						
	HT	TTC ⁽¹⁾	HT	TTC ⁽¹⁾		HT	HT		TTC ⁽¹⁾	Tarifs Réglementés	Remise fixe ⁽²⁾	Offre Essentielle	Tarifs Réglementés	Remise fixe ⁽²⁾	Offre Essentielle					
	HT	TTC ⁽¹⁾	HT	TTC ⁽¹⁾	HT	HT	TTC ⁽¹⁾	HT	TTC ⁽¹⁾	HT	HT	TTC ⁽¹⁾	HT	TTC ⁽¹⁾	HT	HT	TTC ⁽¹⁾			
3 kVA	10,05	11,72			0,0050			6 kVA	12,59	15,10			0,0050					0,0050		
6 kVA	12,44	14,73	0,1388	0,1751	0,0050	0,1338	0,1691	9 kVA	14,94	18,17	0,1440	0,1814	0,0050	0,1390	0,1754	0,1215	0,1544	0,0050	0,1165	0,1484
9 kVA	14,65	17,55			0,0050			12 kVA	17,36	21,32			0,0050					0,0050		
12 kVA	17,02	20,55			0,0050			15 kVA	19,72	24,41	0,1440	0,1814	0,0050	0,1390	0,1754	0,1215	0,1544	0,0050	0,1165	0,1484
15 kVA	19,25	23,39	0,1388	0,1751	0,0050	0,1338	0,1691	18 kVA	22,05	27,46			0,0050					0,0050		
18 kVA	21,44	26,20			0,0050			24 kVA	27,21	33,27			0,0050					0,0050		
24 kVA	26,26	32,27			0,0050			30 kVA	31,75	39,04	0,1440	0,1814	0,0050	0,1390	0,1754	0,1215	0,1544	0,0050	0,1165	0,1484
30 kVA	30,94	38,19	0,1388	0,1751	0,0050	0,1338	0,1691	36 kVA	36,38	44,91			0,0050					0,0050		
36 kVA	35,72	44,22			0,0050															

Tarif Gaz

Comme pour l'électricité, mon tarif gaz comprend mon abonnement, ma consommation et des taxes & contributions (identiques chez tous les fournisseurs). Il dépend également de la zone géographique dans laquelle se situe mon local

Gaz									
Tarif	Consommation Annuelle	Abonnement mensuel (€)		Prix du kWh (en €/kWh)					
				Tarifs réglementés *		Remise fixe ⁽²⁾	Offre Essentielle		
		HT	TTC ⁽¹⁾	HT	TTC ⁽¹⁾		HT	HT	TTC ⁽¹⁾
Base	< 1 MWh	7,22	8,51	0,1553	0,1965	0,0030	0,1523	0,1929	
B0	> 1 et < 6 MWh	7,22	8,51	0,1553	0,1965	0,0030	0,1523	0,1929	
B1 et B2i	Zone 1	> 6 MWh	16,89	20,81	0,1346	0,1716	0,0030	0,1316	0,1680
	Zone 2				0,1352	0,1723	0,0030	0,1322	0,1687
	Zone 3				0,1358	0,1731	0,0030	0,1328	0,1695
	Zone 4				0,1364	0,1738	0,0030	0,1334	0,1702
	Zone 5				0,1370	0,1745	0,0030	0,1340	0,1709
	Zone 6				0,1376	0,1752	0,0030	0,1346	0,1716

* Pendant la durée du gel des tarifs réglementés de vente de gaz naturel, la remise de l'offre s'applique sur le prix HT du MWh du tarif réglementé de gaz qui aurait résulté de l'application de la formule définie par l'arrêté du 28 juin 2021 en l'absence de gel et correspondant aux barèmes publiés mensuellement par la CRE à titre indicatif (pour plus de précisions : articles 1 « TRV » et 6 « Prix » des CGV).

Un service clients facilement joignable
6j/7 par téléphone, un conseiller vous répond en moins d'une minute dans 93% des cas. Nous sommes aussi disponibles par email.

Des outils en ligne
Vous pouvez gérer votre contrat mais aussi suivre et piloter votre consommation directement depuis votre espace client ou dans votre application mobile.

Accompagnement conso
Vous recevez chaque semestre un bilan sur votre consommation par mail. Si vous êtes équipé d'un compteur Linky, vous pouvez bénéficier d'un coaching et de conseils personnalisés directement dans votre application.



Grâce au parrainage, c'est 20€ pour vous et 20€ pour votre filleul. Vous pouvez parrainer jusqu'à 20 personnes, sur une période de 12 mois glissants, et faire ainsi jusqu'à 400 euros d'économies.

Parrainer, c'est simple et rapide. Donnez votre numéro client à votre filleul, il leur suffira de le renseigner lors de leur souscription.

Options et services

Option	Abonnement mensuel (€)
	HT
Assistance Pro 24h/24	4,99€ / mois
Assistance Gaz 24h/24	4,99€ / mois
Assistance Pro Electricité et Gaz 24h/24	8,99€ / mois

Frais annexes

Type de Frais	Prix HT
Frais de retard de paiement	40€ / retard
Intérêt de retard	une fois et demi le taux d'intérêt légal
Duplicata de facture de moins de 6 mois	4€ / duplicata

Souscrire un contrat d'électricité à un prix de marché ne vous prive pas de la possibilité de conclure à nouveau, ultérieurement, un contrat au tarif réglementé. Tout impôt, taxe, contribution ou charge de toute nature, applicable conformément à la réglementation en vigueur, qui est une composante du prix, est facturé au Client. A la date de souscription du Client, ces contributions et taxes comprennent notamment pour l'électricité la TVA (taxe sur la valeur ajoutée), la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement), la TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) également dénommée CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité) et la TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité) ; et pour le gaz la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée), la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) et la TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel). Le taux qui sera retenu pour calculer la TCCFE du client sera celui pour lequel le client est réellement assujéti en fonction du coefficient applicable au lieu de consommation.

(1) Tarif TTC fourni à titre indicatif, susceptible de varier en fonction des taxes sur la consommation finale d'électricité, dont le montant diffère selon les communes.

(2) 1 MWh = 1000 kWh.

(3) Pendant la durée du gel des tarifs réglementés de vente de gaz naturel, la remise s'applique sur le prix HT du MWh du tarif réglementé de gaz qui aurait résulté de l'application de la formule définie par l'arrêté du 28 juin 2021 en l'absence de gel et correspondant aux barèmes publiés mensuellement par la CRE à titre indicatif (pour plus de précisions : articles 1 « TRV » et 6 « Prix » des CGV).

Prix de l'offre indexé au TRV en vigueur ou aux barèmes publiés à titre indicatif par la CRE pour le gaz, applicable au client. Le montant de remise fixe s'applique en déduction du prix HT du MWh du TRV en vigueur ou des barèmes publiés de la CRE pour le gaz, hors abonnement. Le montant de cette remise ne varie pas avec les modifications à venir de niveau du TRV ou des barèmes publiés par la CRE. Le prix de l'abonnement est identique à celui des TRV.

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! www.totalenergies.fr - TotalEnergies Electricité et Gaz France SA - Capital: 5 164 558,70 € - 442 395 448 RCS PARIS - Siège : 75015 Paris. Les informations réglementaires sur l'origine de l'électricité sont disponibles sur <https://www.totalenergies.fr/groupe/fr/conditions-generales-de-vente>